



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 56886

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les tensions croissantes qui se font jour parmi les travailleurs sociaux dépendant des conseils généraux. Ceux-ci peinent de plus en plus à accomplir leurs missions dans un contexte marqué notamment par une forte dégradation de la situation économique, qui induit un fort développement des demandes d'aide, et par une multiplication sans précédent de réformes qui contraignent les professionnels à se focaliser sur les tâches administratives et de gestion des dispositifs au détriment de l'indispensable accompagnement des personnes. Dans un communiqué diffusé le 8 juillet 2009, l'Association nationale des assistants de travail social (ANAS) souligne « qu'il est nécessaire de réagir et de retrouver le sens du travail social, de le repositionner dans l'aide aux usagers et non dans l'aide aux institutions, de le dégager de ses tâches administratives qui doivent être assurées par d'autres professionnels et de contribuer à la protection de la vie privée des personnes ». Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce dossier qui implique conjointement l'État et les conseils généraux.

## Texte de la réponse

Les travailleurs sociaux sont confrontés à la grande vulnérabilité des usagers, à la complexification des problématiques sociales, à la transformation de leur cadre d'action, à la multiplication de ceux-ci, et à la pression de l'urgence. L'enquête conduite en 2008 par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale note un besoin de valorisation de ces professionnels, en rapportant, notamment, la mesure de leurs compétences aux nombreuses tensions dont ils sont l'objet dans le cadre de leur exercice professionnel. Ce rapport souligne la nécessité de mettre en place un appui institutionnel (soutiens collectifs, mutualisations d'expériences réussies, espaces dédiés à la réflexion sur les pratiques professionnelles, etc.). Le ministre du travail, en tant que président du Conseil supérieur de travail social, poursuit son engagement et va prochainement donner un nouveau mandat à cette instance, afin qu'elle continue à produire le soutien qu'elle apporte aux travailleurs sociaux, en élaborant les références utiles à leur exercice professionnel. Une brochure de valorisation du travail social va également être prochainement largement diffusée par le ministère.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56886

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 août 2009, page 7633

**Réponse publiée le** : 30 mars 2010, page 3755